

Le racisme « anti-blanc » n'existe pas !

Rédigé le 28 octobre 2016 par : Nicolas Rousseau



Le racisme ne se limite pas aux actes visibles et intentionnels. Ni aux seules interactions interpersonnelles. Il s'inscrit dans le cadre d'un système de domination et d'oppression qui maintient ceux qui en sont victimes au bas de l'échelle sociale. Dans de telles circonstances, comment appréhender le concept de racisme « anti-blanc » ?

« Un raciste est un homme qui se trompe de colère ». Cette citation de Léopold Senghor représente bien la manière dont le racisme est souvent perçu : une attitude intentionnelle, négative et visible envers un « Autre ». Il s'agit là de la face la plus visible du racisme. Celle que l'on peut aisément décrypter et condamner. Or, le racisme ne se limite pas à un ensemble de « faits divers interpersonnels ». Il ne s'agit pas seulement de la peur ou du rejet de la différence, ni des seuls stéréotypes qu'il convient de déconstruire.

À côté de ces discours et actes de haine, le racisme se matérialise également par des discriminations, lesquelles s'inscrivent dans un rapport de pouvoir et de domination qui structure continuellement la société. Ces discriminations, tantôt directes, tantôt indirectes^[1], peuvent prendre différentes formes et ont des conséquences dont l'ampleur est bien souvent méconnue.

Le racisme, un système de domination

Outre les discriminations majeures sur le marché de l'emploi et du logement – que l'on connaît mais qu'il n'est pas inutile de rappeler –, les groupes racisés font également face à une profonde invisibilisation à tous les niveaux de la société. Voyez par vous-même : connaissez-vous beaucoup de bourgmestres ou de ministres issus des minorités ? Avez-vous eu souvent à faire à un professeur d'université d'origine maghrébine ? Un directeur d'école d'origine africaine ? Un magistrat d'origine turque ? Une invisibilisation qui peut d'ailleurs se matérialiser jusque dans les mondes associatif et antiraciste[2]. Il y a aussi toute une série d'attitudes difficilement objectivables mais qui traduisent, volontairement ou non, cette hiérarchisation des « races »[3] dans les têtes comme dans les structures. Ainsi, dans le cadre d'une récente étude de terrain[4], les personnes racisées interrogées ont expliqué, exemples à l'appui, avoir souvent le sentiment d'être reçues et traitées différemment dans les institutions publiques. Des situations parmi d'autres qui témoignent de l'exclusion de certains groupes sociaux induite par la mécanique raciste.

Un contexte qui n'est d'ailleurs pas sans conséquences pour les jeunes générations concernées qui risquent d'intégrer ces inégalités structurelles et ces représentations dans leur processus de socialisation. En témoigne cette phrase lancée par une enfant de cinq ans, née en Belgique mais d'origine africaine : « Maman, quand je serai grande, je voudrais être institutrice en maternelle. Mais peut-être que je dois d'abord devenir blanche ? »[5]. Comment ne pas la comprendre : cette petite fille n'a jamais vu de professeur « noir », pas même à la télévision. À l'instar de nombreux autres jeunes, le regard d'extériorité qu'elle subit – « tu viens d'où toi ? » – va de pair avec la difficulté de trouver des référents auxquels elle pourrait s'identifier de manière positive.

Voilà la face cachée du racisme. Celle qui, selon les témoignages de ceux qui en sont victimes, est la plus douloureuse et destructrice[6]. C'est un racisme structurel, qui s'inscrit dans un système de domination dans lequel, tantôt consciemment, tantôt inconsciemment, les groupes minorisés sont marginalisés et maintenus, sur base de leur prétendue race, au bas de l'échelle sociale.

Etre blanc, c'est être la norme

Le racisme implique donc que pour certains citoyens, l'ascenseur social semble continuellement en panne. Cette conception a également son corollaire, très peu mis en avant : s'il produit des désavantages pour les uns, il produit également des privilèges pour les autres. Si Mohammed voit son CV fréquemment refusé sur la seule base de son nom, c'est autant d'opportunités en plus pour Nicolas d'obtenir le job. Une logique qui fonctionne de manière similaire en ce qui concerne l'accès au logement, l'inscription des enfants dans les meilleures écoles, etc... Le plus souvent, le « Blanc » n'a pas conscience de ces privilèges. Il n'a d'ailleurs pas demandé à en bénéficier. Mais le fait est qu'il en profite.

Un exemple permet d'illustrer à la fois les discriminations des uns et cette notion de privilège pour les autres : une femme « blanche » mariée à un homme « noir » explique avoir systématiquement des meilleurs résultats que son mari lorsqu'il s'agit de contester une amende à la SNCB ou auprès d'une autre institution publique[7]. « Il ne faut pas voir le racisme partout », répondront certains. Certes, mais ce type de témoignage est tellement fréquent qu'il est trop facile de regarder l'autre sans se regarder soi-même.

Plus généralement, dans notre société, être « blanc », c'est être la base à partir de laquelle on définit l'altérité. Comme le dit Pierre Tévanian, être « blanc », c'est avant tout ne pas avoir à s'interroger sur ce que c'est qu'être « blanc »[8]. C'est être la norme. C'est être, tout simplement, là où de nombreux autres citoyens sont avant tout arabes, noirs, juifs, musulmans, ...

Et le racisme « anti-blanc » dans tout ça ?

Dans une société comme la nôtre, parler de racisme « anti-blanc » est donc un non-sens : à l'instar de ce que disait Peggy McIntosh[9], en tant que « Blanc », jamais, ou alors de manière très marginale, je ne serai discriminé en raison de ma couleur de peau[10]. On ne me refusera pas un appartement sur base de ma « race ». On n'écartera pas mon CV uniquement sur base de mon nom de famille. Mes compétences professionnelles ne risquent pas d'emblée d'être remises en cause en raison de mon appartenance à un groupe racial essentialisé. Je n'ai pas peur a priori d'être refusé à l'entrée d'une discothèque ni de

subir un contrôle de police à cause de ma couleur de peau. Mes enfants grandiront en voyant autour d'eux et dans les manuels d'histoire de nombreux exemples de réussite auxquels ils pourront s'identifier et jamais on ne leur fera comprendre, même indirectement, qu'ils ne sont pas tout à fait belges.

Bref, si je suis un « dominant », ma couleur de peau ne sera pas un désavantage. Elle m'offrira au contraire un complément de confiance et des opportunités dans la grande majorité des situations, sans même que je ne m'en rende compte[11].

Bien entendu, cela ne signifie pas que des personnes « blanches » ne peuvent pas rencontrer des difficultés multiples, par exemple sur le marché de l'emploi ou du logement. Cela ne signifie pas non plus que des personnes « blanches » ne peuvent pas connaître des problèmes socio-économiques majeurs ou être contraintes de vivre dans la rue. Ces difficultés ne sont toutefois pas liées à leur couleur de peau, à leur « race »[12]. Et cela ne changera rien au fait qu'il sera, malgré tout, plus facile d'être « blanc ».

Il convient donc de taper sur le clou : aujourd'hui, en Belgique, le racisme anti-blanc n'existe pas ! Certes, les stéréotypes à l'égard de l' « Autre » – et la vision essentialisante et dangereuse qui les accompagne – ne sont pas l'apanage d'un seul groupe social. De même, il y a des réflexions, des injures et des agressions envers des personnes « blanches », simplement parce qu'elles sont « blanches ». Mais même si elles peuvent être blessantes, voire violentes, elles ne contribueront pas à créer une discrimination des « Blancs » sur le marché du logement ou de l'emploi, ni ne les empêcheront de gravir les échelons de l'échelle sociale. Comment un groupe social dominant, qui s'appuie inévitablement sur un système et de nombreux dispositifs historiques de domination, pourrait-il devenir la victime des groupes minoritaires ?

C'est pourquoi on ne parlera pas de racisme, mais plutôt de réactions. Cette distinction sémantique est essentielle car en l'occultant, le risque est de mettre sur un même pied deux phénomènes totalement différents de par leur nature et leur ampleur. On nie alors le caractère institutionnel et structurel du racisme. Et en le niant, on le perpétue.

Pourquoi c'est important ?

À l'heure où ce concept de racisme « anti-blanc » paralyse souvent les débats, y compris dans les sphères associatives, prendre conscience du danger qu'il représente est essentiel. Le fait que ce concept soit particulièrement présent dans les milieux de l'extrême-droite et de la droite identitaire – même s'il ne se limite plus à ces milieux – devrait d'ailleurs suffire à susciter notre méfiance.

Intégrer dans notre compréhension du racisme son inscription dans un rapport de domination offre davantage de leviers d'action dans la lutte contre les inégalités raciales (plus encore lorsqu'on accepte de prendre en compte les interactions entre les différents rapports de pouvoir qui existent et structurent la société). Il ne s'agit pas de culpabiliser ni de jeter la pierre aux méchants « Blancs ». Il s'agit plutôt d'aborder le racisme non plus en ciblant exclusivement ceux qui en sont victimes, mais également ceux qui en bénéficient. À ces derniers de se responsabiliser et de remettre en question ces privilèges confortables.

[1] Voir notamment l'ouvrage d'Anne-Claire Orban pour davantage de précisions : Orban A-C (2015), « Peut-on encore parler de racisme », Editions Couleur Livres, BePax.

[2] À ce sujet, voir Robert M-T, Rousseau N. (2016), « Le racisme 'anti-Noirs'. Entre méconnaissance et mépris » », Editions Couleur Livres, BePax, à paraître fin de l'année 2016.

[3] Si la science a démontré que les races n'existaient pas, il n'en demeure pas moins qu'elles continuent d'exister en tant que constructions sociales. Dans la même logique, lorsque nous parlerons de « Blancs » ou de « Noirs », par exemple, nous n'entendons pas la couleur de la peau en tant que telle mais bien la représentation sociale et les effets que cela implique.

[4] Robert M-T, Rousseau N. (2016).

[5] Blogie E., « La révolte des jeunes Belges de la diaspora africaine », in journal Le Soir, 7 octobre 2016.

[6] Voir à ce sujet l'étude précitée Robert M-T et Rousseau N. (2016).

[7] Robert M-T et Rousseau N. (2016).

[8] Tévanian P. (2008), « La question blanche (première partie). Le mal-être raciste », disponible sur <http://lmsi.net/La-question-blanche-Premiere>

[9] Peu abordée dans le monde francophone, cette question du « privilège blanc » était déjà mise en avant en 1988 par la chercheuse « blanche » américaine Peggy McIntosh. Voir [McIntosh P. \(1988\)](#), « White Privilege: Unpacking the Invisible Knapsack », in McIntosh P. (1988), « White Privilege and Male Privilege: A Personal Account of Coming To See Correspondences through Work in Women's Studies », Wellesley College Center for Research on Women, Working Paper 189.

[10] Peut-être arrivera-t-il que je doive payer plus cher dans tel ou tel commerce ou salon de coiffure, par exemple. Mais cela restera un phénomène marginal et isolé, qui n'aura aucun ancrage institutionnel.

[11] Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce constat débouche parfois sur un sentiment de culpabilité dans le cas de personnes « blanches » conscientes de la mécanique raciste et de l'asymétrie qui en découle. Comment parvenir à combiner le combat antiraciste tout en fonctionnant quotidiennement au sein d'une société que l'on sait rongée par une asymétrie continue ? Comment se sentir légitime lorsque l'on connaît sa place de dominant dans le rapport de force ?

[12] Cela démontre la nécessité d'aborder les inégalités sociales liées au racisme sans se limiter au seul rapport de domination raciale. Un homme « noir » peut très bien être propriétaire de sa maison et avoir un emploi stable, alors que son voisin « blanc » peine à payer son loyer. Cet exemple nous montre que d'autres rapports de domination – socio-économiques dans ce cas-ci – existent et doivent être pris en compte. Toutefois, malgré son statut économique difficile, le voisin « blanc » profitera malgré tout de certains privilèges liés à sa couleur de peau, comme le fait de ne pas être victime de contrôles de police récurrents. Un autre exemple : une femme « blanche » bénéficiera inévitablement des avantages liés au privilège blanc. Ce qui ne l'empêchera pas d'être discriminée en tant que femme (et elle le sera davantage encore si elle devait être handicapée ou homosexuelle, par exemple). Dans ce cas-ci, le rapport de domination patriarcale induit également des privilèges et des discriminations. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces différents aspects et d'analyser les interactions entre ces multiples sources de domination et d'inégalités sociales.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120